

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi quinze décembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENÇOT, Gérard BOURDIER : Adjoints ; Jean-Michel BRIÉ, Françoise CLERC, Nicole DARMIGNY, Laëtitia DE CARVALHO, Gérard GACHET, Dominique JANIN, Magali LEGOUHY-FABRE, Rémi RUINET et Sylvie THIBERT.

Absents excusés : Christophe CHAGNEUX pouvoir à Didier VOYE
Laëtitia POTIER pouvoir à Gérard BOURDIER

Convocation adressée le : 09.12.2014

Secrétaire de séance : Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Mme Elisabeth LAURENÇOT, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation le conseil municipal du 25 novembre 2014, le conseil municipal approuve à l'unanimité, ce compte-rendu.

55/2014 Décision modificative budgétaire : budget de la Zone d'Activité Économiques (ZAE)

M. VOYE explique au conseil municipal les raisons pour lesquelles le budget ZAE doit être clôturé définitivement. Le Comptable du Trésor demande à la commune de se prononcer sur la décision modificative budgétaire suivante :

Ouvrir les crédits dans les comptes ci-dessous, sachant que le budget de la ZAE à été voté en suréquilibre en fonctionnement et en investissement.

INVESTISSEMENT

compte 168478 emprunts et dettes Autres communes : + 49 994.22€

FONCTIONNEMENT

compte 6522 reversements de l'excédent des budgets annexes : +164 442.38€

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité, pour la décision modificative budgétaire, sur le budget de la ZAE.

56/2014 Association Foncière : constitution du bureau

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière d'Aiserey. Il propose de désigner :

- Monsieur Sylvain PORCHEROT propriétaire foncier sur la commune.
- Monsieur Damien JOLIBOIS propriétaire foncier sur la commune.
- Monsieur Cyrille FEVRE propriétaire foncier sur la commune.

en tant que membre, en remplacement de :

M. Jean-Louis DELAYE, membre démissionnaire,
M. Dominique GAGEY, Membre démissionnaire,
M. Etienne GENET, Membre démissionnaire,

Après délibération, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la désignation des nouveaux membres de l'Association Foncière d'Aiserey.

57 /2014 Ouverture d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le maire explique au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif financier.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires (soit 10/35^e).

L'agent recruté aura pour fonctions – la gestion administrative et comptable de la commune, la gestion des baux ruraux et de l'inventaire ainsi que des courriers divers.

Cet emploi équivalent à la catégorie C sera créé à compter du 01 janvier 2015 et sera ouvert au grade d'Adjoint administratif, ayant obtenu le concours.

Le candidat devra justifier de préférence d'un niveau d'étude bac comptable, d'une expérience en comptabilité M14 et d'une connaissance des outils informatiques (Word, Excel, etc...).

L'agent recruté percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints administratifs 2^{ème} classe.

L'indice de rémunération sera déterminé en prenant en compte :

- la grille indiciaire indiquée ci-dessus,
- l'expérience professionnelle de l'agent,
- les diplômes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité, pour l'ouverture de ce poste d'adjoint administratif.

58/2014 Convention reprise voirie et équipements communs lotissement « Les Vergers »

Conformément à l'autorisation de lotir LT 02100507C0001 autorisée le 19 mai 2007 et notamment la convention de transfert des équipements et des espaces communs du lotissement « Le Verger d'Aiserey » en date du 05 août 2003, au profit de la commune d'Aiserey, un procès-verbal de réception de travaux de V.R.D. a été signé le 1^{er} juillet 2014.

Le maire fait part aux conseillers municipaux de la nécessité d'entériner la convention devant notaire, pour valider cette reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité, pour la reprise de voirie et autorise le maire à signer la convention et tout autre document afférent, auprès du notaire.

59/2014 Dédommagement frais kilométriques du personnel communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'instaurer une indemnité pour le remboursement des frais kilométriques, des agents empruntant leur véhicule personnel, à l'intérieur du périmètre de la commune, pour les besoins du service.

Cette indemnité pourrait être perçue, après signature d'un ordre de mission, établi par le responsable du personnel.

Le conseil Municipal se prononce à l'unanimité, pour cette indemnisation, en fonction de la réglementation en vigueur.

60/2014 Attribution nom de rue : lotissement « L'Oucherotte » :

Sachant que notre village s'agrandit, il est nécessaire de nommer l'impasse du lotissement privé « L'Oucherotte ». M. le Maire explique aux conseillers, que ce lotissement sera composé de 6 maisons, en impasse. Il rappelle que chaque conseiller a été sollicité pour proposer un nom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le nom de la voie, par « **Impasse de la rivière** ».

QUESTION DIVERSES :

Jumelage : Dans le cadre des jumelages, le maire précise que M. Gérard GACHET a bien été désigné responsable de cette commission. A ce titre, il est chargé d'organiser la réception de nos amis allemands, durant l'été 2015. Les membres du conseil municipal se tiendront à sa disposition, pour faciliter la préparation de cette prochaine visite.

Secrétariat de mairie : Horaires d'ouverture de la mairie en fin d'année - le secrétariat sera ouvert les mercredis matin 24 et 31/12/2014 et sera fermé les après-midi.

Fin de séance : 21 h

Date prévue pour le prochain conseil : 03 février 2014

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéros	Intitulé
55/2014	Décision modificative budgétaire : budget de la Zone d'Activité Economique (ZAE)
56/2014	Association Foncière : constitution du bureau
57/2014	Ouverture d'un poste d'adjoint administratif
58/2014	Convention reprise voirie et équipements communs lotissement « Le Verger »
59/2014	Dédommagement frais kilométriques du personnel communal
60/2014	Attribution nom de rue du lotissement « L'Oucherotte »

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Didier VOYE	1 ^{er} Adjoint au maire		
Elisabeth LAURENÇOT	2 ^{ème} Adjoint au maire		
Gérard BOURDIER	3 ^{ème} Adjoint au maire		
Jean-Michel BRIÉ	Conseiller municipal		
Christophe CHAGNEUX	Conseiller municipal	Pouvoir à Didier VOYE	
Françoise CLERC	Conseillère municipale		
Nicole DARMIGNY	Conseillère municipale		
Laëtitia DE CARVALHO	Conseillère municipale		
Gérard GACHET	Conseiller municipal		
Dominique JANIN	Conseiller municipal		
Magali LEGOUHY-FABRE	Conseillère municipale		
Laëtitia POTIER	Conseillère municipale	Pouvoir à Gérard BOURDIER	
Rémi RUINET	Conseiller municipal		
Sylvie THIBERT	Conseillère municipale		